

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 27 Mai 2019**

**Objet**

**Subventions à  
l'Association  
Musiques de nuit  
diffusion 2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :**

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,  
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGGA, M. MEYRE, M. DANDY,  
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,  
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD,  
M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à M. PUYOBRAU  
Mme FEURTET à M. ROBERT

**M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac développe une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, cirque, etc...) a pour objectif d'être accessible au plus grand nombre. Plusieurs partenariats sont également mis en place de manière à garantir la diversité des propositions.

Le partenariat mis en œuvre avec l'Association Musiques de Nuit Diffusion concerne deux actions principales dans lesquelles les diffusions musicales sont associées à des actions culturelles en direction de différents publics :

#### **Le Carnaval des 2 Rives :**

Vitrine de la diversité culturelle, la parade du Carnaval des 2 Rives est un événement festif et populaire, qui restitue les actions (ateliers, rencontres, spectacles) menées dans diverses disciplines artistiques, avec et pour les habitants des villes de la Métropole bordelaise. Reliant ainsi, symboliquement, humainement et physiquement les deux rives de l'agglomération.

Les partenaires initiaux de cette action (villes de Bordeaux, Floirac, Cenon, Lormont, Bassens, Ambarès-et-Lagrave, le Conseil Départemental de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine et l'Etat), d'un commun accord, ont décidé de confier à l'Association Musiques de Nuit Diffusion la mise en œuvre et la responsabilité artistique du projet.

Croisant des enjeux sociaux, culturels, environnementaux et économiques, l'action « Carnaval des 2 Rives » constitue un projet de territoire intégré, favorisant le rayonnement et la cohésion sociale du territoire, des quartiers à l'agglomération et du local à l'international.

Il se déroule sur une semaine, chaque année, La ville accueille un spectacle jeune public gratuit à la M.270 qui permet aux structures de proximité d'en bénéficier.

Une convention est réactualisée chaque année et fixe le cadre contractuel de cette action.

La M.270 a reçu le concert Lord Rectangle, le 23 février 2018.

La ville versera à l'Association Musiques de Nuit Diffusion, une subvention de 2 120€, pour la mise en place des actions au titre de l'année 2019.

#### **Le Festival des Hauts de Garonne :**

De même, le Festival des Hauts de Garonne, organisé au sein des quatre villes du GPV (Bassens, Cenon, Floirac et Lormont) participe de la valorisation du territoire et du mixage large des publics.

Les partenaires initiaux de cette action, d'un commun accord, ont décidé de confier à l'Association Musiques de Nuit Diffusion, la mise en œuvre et la responsabilité artistique du projet. De par son expérience et expertise dans le champ de la programmation musicale, cet opérateur a su démontrer son savoir-faire dans la conduite d'un tel projet qui présente différents groupes de la scène musicale internationale.

Le Festival des Hauts de Garonne se décline en quatre soirées concert organisées dans chaque ville du GPV durant le mois de juillet.

Une convention est réactualisée chaque année et fixe le cadre contractuel de cette action.

En 2018, Mokoomba (Zimbabwe) et BCUC (Afrique du Sud) avaient été accueillis pour une soirée concert au Parc du Castel, le 12 juillet 2018.

En 2019, la ville de Floirac reçoit Refugees for Refugees (Belgique) et BIM (Bénin) au parc du Castel le mercredi 3 juillet 2019.

La ville versera à l'Association Musiques de Nuit Diffusion, une subvention de 14 500€ (Quatorze mille cinq cents euros) pour la mise en place de cette action, au titre de l'année 2019.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de verser à l'Association Musiques de Nuit Diffusion, une subvention d'un montant global de 16 620€ (Seize mille six cent vingt euros) pour la mise en place de ces actions au titre de l'année 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2311-7 ;

Vu l'avis de la Commission Culture réunie en date du mercredi 15 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le versement des subventions.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à verser 16 6200 € (Seize mille six cent vingt euros) de subvention à l'Association Musiques de Nuit Diffusion pour 2019.

**DIT** que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2019.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019**

*Le Maire,*



Nombre de votants : 33  
Suffrages exprimés : **33**  
    Pour : 31  
    Contre : 2 (MM. HADON,  
BUTEL)  
    Abstention :